

DELIBERATION DU BUREAU**SEANCE DU 09 JUILLET 2026****OBJET : Demande de subvention pour l'animation LEADER 2026****N° : 028 /2026**

Nombre de membres du Bureau	: 13 représentant 13 voix
Nombre de membres en exercice	: 13 représentant 13 voix
Nombre de membres ayant pris part à la délibération	: 7 représentant 7 voix

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet, à quatorze heures, le Bureau régulièrement convoqué en date du douze juin 2026, s'est réuni dans les locaux de la commune de Rians, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Président.

Il examine le point n° 2 de l'ordre du jour, visé en objet.

DELEGUES DES EPCI**PRESENTS AYANT PRIS PART AU VOTE :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

J-M. CONSTANS – R. DEBRAY – V. GARELLO – C. PORZIO – P. TONARELLI

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

N. BREMOND – C. VENTURINO-GABELLE

TITULAIRES ABSENTS/EXCUSES :**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

J-M. GUISIANO – F. PERO – P. ROUX – N. RULLAN – J. TESSON

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H. PHILIBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Romain DEBRAY

Le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon et le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume co-portent le programme européen LEADER 2023 – 2027, sur le territoire du GAL Provence Verte Verdon Sainte-Baume.

L'équipe LEADER fait partie des salariés du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, elle assure la gestion administrative et financière du programme.

Cette équipe technique, dont le temps de travail est dédié à 100 % au programme LEADER, est constituée de la façon suivante :

- PERRAULT-LECONTE Marie-Laure – gestionnaire animatrice – travaillant à 80 %
- BARLATIER Antoine – chargé de mission - travaillant à 100 %
- CARLES Canelle – chargée de mission – travaillant à 80 %

Les missions principales en 2026 sont de communiquer sur les appels à projets, d'accompagner l'émergence des projets, d'organiser et animer les réunions du comité de programmation, d'appuyer les porteurs de projet dans le dépôt de leur demande de subvention, d'instruire les demandes de subvention, ainsi que les premières demandes de paiement des projets ayant obtenu leur convention fin 2025.

Ces missions d'animation et de gestion sont financées à 100% par le FEADER et la Région.

Il est ainsi proposé de solliciter la demande d'aide au titre du dispositif 77.05C LEADER pour l'animation et la gestion du GAL Provence Verte Verdon Sainte-Baume en 2026 au titre de la programmation européenne 2023-2027, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES

1 -	Prestations de service (communication, frais de réunions...)	6 354,20 €
	Frais salariaux	152 141,55 €
2 -	Coûts indirects 15 %	22 821,23 €
	Frais forfaitisés 5%	7 607,08 €
TOTAL		188 924,06 €

RECETTES

FEADER	113 354,43 €
Conseil Régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur	75 569,63 €
TOTAL	188 924,06 €

LE BUREAU

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** le budget prévisionnel 2026 pour l'animation et gestion du GAL LEADER en Provence Verte Verdon Sainte-Baume conformément au plan de financement ci-dessus
- **SOLLICITER** sur ces bases le FEADER et l'aide du Conseil Régional au titre du dispositif 77.05 C LEADER Provence Verte Verdon Sainte-Baume pour l'année 2026
- **AUTORISER** le président à signer tout acte à intervenir se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Secrétaire de séance

ROMAIN DEBRAY

Le Président du Syndicat Mixte



Jean-Michel CONSTANS